

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Le Labo est une association qui œuvre pour répondre aux besoins de la population. Notre café associatif propose un espace pour que petits et grands, en solo, entre amis ou en famille, d'ici et d'ailleurs puissent se retrouver, échanger, découvrir, etc.

Nous souhaitons profiter de ceci dans un Lieu d'Accueil Bienveillant et Original : (L.A.B.O) avec l'aide de tous et de ce modeste règlement.

## NOTRE PROJET

Faire du Labo un lieu ouvert à toutes et tous, un lieu d'échanges, de transmissions, de rencontres : un lieu porteur de projets répondant aux besoins des habitants.


## NOS CHAMPS D' ACTIONS

- L'intergénérationnel
- L'écologie
- Le bien vivre ensemble
- L'accompagnement à la parentalité

## CONTACTS

☎ 09.73.28.87.34

✉ contact@asso-le-labo.fr  
lacyclerie@asso-le-labo.fr

Lors de votre adhésion, l'association vous inscrira sur sa liste de diffusion de sa newsletter mensuelle. 

Par ailleurs, vous trouverez les informations relatives à nos actualités sur :

 <https://asso-le-labo.fr>

 <https://www.facebook.com/AssociationLeLABO>

## NOS MOYENS

Un café associatif situé au 7, rue de La Loire au Loroux-Bottereau, qui propose différents espaces : bar, salle de jeux, bibliothèque, atelier, etc.

Une salariée à temps plein, chargée de l'accompagnement des bénévoles dans leur projet et du développement de l'association, et un salarié à temps partiel sur la cyclerie.

Des bénévoles investis dans différents groupes de travail : café, ateliers & animations, parentalité, nouveaux projets, ludothèque, cyclerie, etc.

# 1-ADHÉSION



Modalités d'adhésion : remplir un formulaire « adhésion famille » ou « adhésion individuelle » et s'acquitter du montant de l'adhésion. L'adhésion est valable 1 an de date à date.

En nous communiquant votre numéro allocataire CAF ou MSA sur la fiche adhésion, nous pouvons avoir accès à votre quotient familial. Ce dernier nous est nécessaire pour calculer les tarifs des activités auxquelles vous pourriez participer. Sans ces informations, l'association appliquera automatiquement le plafond maximum (QF plancher : 200€/QF plafond : 2000€). L'adhésion n'est pas remboursable.

# 2- LE CAFÉ



Le café est ouvert soit par un bénévole du Labo formé à la tenue de celui-ci, soit par un salarié.

Les horaires peuvent varier en fonction du contexte (saison, disponibilité des bénévoles, etc.).

Le café ne fait pas crédit : toutes les consommations sont payées à la commande. Les adhérents ont la possibilité de créer une cagnotte sur leur compte personnel : on crédite le compte de la somme souhaitée puis les consommations peuvent être payées avec. La cagnotte n'est pas remboursable et n'a pas de durée de validité, elle sera cependant remise à zéro 3 ans après la fin de la dernière cotisation. La cagnotte est au nom d'une "famille" : parents ET enfants, la responsabilité de sa gestion revient à la famille et non aux bénévoles.

Il est possible d'apporter de la nourriture au café (ex : goûter), les usagers s'engagent alors à mettre les déchets à la poubelle de tri adaptée ou au compost et ne pas laisser de restes sur place.

Un bénévole peut juger inadapté de ne pas servir d'alcool à quelqu'un : heure, état d'ébriété, risque pour la santé de la personne ou pour autrui, comportement qui lui semble inapproprié (la liste est non exhaustive). Il n'a pas à se justifier devant l'utilisateur. (Code de la santé publique Art. R. 3353-2 affiché au comptoir)

Des espaces de jeux sont installés dans la petite salle du Labo : ils sont évolutifs, nous essayons de les renouveler fréquemment. Les jeux doivent être remis en place après chaque utilisation par les utilisateurs. Il en est de même pour les jeux de société mis à disposition dans le café et les livres dans l'espace bibliothèque.

Les enfants sont sous la responsabilité de leur parent ou du responsable légal, toutefois ils peuvent fréquenter seuls le café dès la classe de 6ème.

Les animaux (quels qu'ils soient) sont interdits à l'intérieur des bâtiments sauf en cas de prestations et lorsque cela est mentionné et accepté en amont par l'association. Une tolérance est acceptée à l'extérieur des murs sous la responsabilité du propriétaire et dans le respect des autres usagers (pensons aux allergiques, aux "animauphobes" et aux jeunes enfants...)

Pour bien vivre ensemble, chaque usager s'engage à faire preuve de respect envers les locaux, le matériel, et bien sûr, les personnes présentes. Si toutefois les règles ne sont pas respectées, l'association se réserve le droit de suspendre l'adhésion, conformément aux statuts.

## 3-LES ACTIVITÉS



Il est nécessaire que votre dossier soit complet pour valider votre inscription : fiche sanitaire (pour les mineurs), adhésion à jour & paiement de l'activité. En cas d'annulation, merci de prévenir rapidement l'association. Le remboursement sera possible jusqu'à 10 jours avant l'activité, sauf en cas de raison médicale (certificat à l'appui) ou autres circonstances exceptionnelles reconnues par les gestionnaires et/ou animateurs de l'association (c'est à eux que revient la tâche de définir ce qui est exceptionnel au cas par cas - un changement d'avis ne l'est pas). Un report de l'activité à une prochaine date doit toujours être privilégié.

Les tarifs sont calculés selon le quotient familial. Certaines activités sont gratuites. Il est important de respecter les horaires des activités. Si vous avez du retard, vous devez prévenir au numéro de téléphone qui vous aura été communiqué lors de votre inscription.

Lorsque vous participez à une activité, vous vous engagez à participer au rangement et au ménage du local à la fin de cette activité.

## 4-LA LUDOTHÈQUE



La ludothèque est un service d'emprunt de jeux de société. Il faut être adhérent de l'association pour en bénéficier.

Les emprunts et retours de jeux se font : Les mercredis de 9h à 18h, Les vendredis de 9h à 20h et le samedi matin selon le planning défini.

Les emprunts : Il est possible d'emprunter jusqu'à 5 jeux/malles sur une période de 4 semaines maximum. L'adhérent doit vérifier les jeux avant de partir du Labo.

Les retours : Avant de retourner les jeux, l'inventaire doit être fait et toute pièce manquante ou observation doit être signalée au retour des jeux.

Les tarifs : Les malles de jeux et les jeux de société sont à 0.50€ l'emprunt.

Si un jeu est perdu ou n'est plus en état d'être joué lors d'un emprunt, l'adhérent s'engage à remplacer le jeu à l'identique. Il en est de même pour les pièces manquantes.

La réserve de jeux : Les enfants ne doivent pas y entrer seuls. Il n'est pas possible de s'installer dans la réserve pour jouer.

Il est possible de prendre des jeux de société pour jouer sur place : l'inventaire doit être fait avant d'être remis dans la bonne étagère.

Il n'est pas possible de prendre des malles de jeux pour jouer sur place, elles ne peuvent être qu'empruntées.

Merci d'aider vos enfants à ranger la salle de jeux (même en partie s'il reste des enfants à jouer), lors de votre départ.

## 5-LA CYCLERIE



La cyclerie est un lieu de récupération, de vente, d'apprentissage et d'entraide à la réparation des vélos. L'atelier est ouvert les jeudis et vendredis toute l'année, ainsi que d'autres jours de façon exceptionnelle, selon la saison. Pour acheter un vélo ou une pièce détachée, vous pouvez appeler l'atelier pour connaître les stocks avant de vous déplacer. Pour une réparation, prendre RDV avec Paul par téléphone ou par mail.

Pour des raisons de sécurité, l'entrée dans l'atelier est interdite au public sans être accompagné par un salarié ou un référent de la cyclerie. L'accès à la mezzanine est réservé uniquement aux salariés ou aux référents de la cyclerie.

# PARTICIPER À LA VIE ASSOCIATIVE



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** : Tout membre à jour de son adhésion peut voter en Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire annuelle. A cette occasion, les personnes désireuses d'intégrer les instances de fonctionnement de l'asso doivent se manifester. Sans bénévoles, pas d'asso.

**RÉUNION DE BENEVOLES ET DE CO-PILOTAGE** : Les réunions de bénévoles ont lieu 1 fois par mois le jeudi soir et sont ouvertes à tous, même non-adhérent. Elles nous permettent de réfléchir et définir les actions à venir. Les réunions de co-pilotage sont réservées aux co-présidents, aux bénévoles référents, à tout autre bénévole souhaitant venir participer et aux salariés sur invitation. Elles ont lieu également une fois par mois.

**GROUPE DE TRAVAIL** : Tous les adhérents peuvent, s'ils le souhaitent, participer aux commissions et groupes de travail mis en place par l'association Le Labo (Ex : groupe de travail café associatif, parentalité, p'tits joueurs, etc.). Les projets naissent et évoluent en fonction des réflexions partagées entre les adhérents, les salariés et les bénévoles. Les dates de ces réunions sont disponibles sur notre site internet, et communiquées dans notre newsletter.

**DEVENIR BÉNÉVOLE** : Vous souhaitez rejoindre l'équipe bénévole ? Que ce soit pour des événements ponctuels, pour rejoindre un projet particulier, pour donner un coup de main sur du rangement, tenir le bar ou animer des activités etc. Vous êtes le bienvenu ! Nous sommes toujours ravis d'accueillir de nouvelles personnes prêtes à s'engager à nos côtés ! Pour cela, vous pouvez nous contacter par mail, téléphone, ou venir à notre rencontre au café pour vous accompagner dans cette démarche.

## ORGANIGRAMME



Ce règlement peut être modifié à tout moment si la situation l'exige, par les coprésidents et mis en application avant validation par l'Assemblée Générale la plus proche.

En rejoignant l'association, l'adhérent s'engage à respecter ce règlement et les valeurs de l'association.

